

L'UT2J fait face

La tenue des instances de notre université s'est progressivement mise en place depuis le début de la crise sanitaire selon des modalités à distance. Le Conseil d'administration qui s'est déroulé pendant 5 heures ce mardi 28 avril a confirmé qu'il est possible de se réunir par visioconférence sans nuire à la qualité des débats. Le cadrage technique réalisé par le service des Affaires générales et la DTICE a permis la supervision de la réunion depuis la salle du Conseil. Petit à petit, nous prenons ainsi collectivement l'habitude de ces nouvelles modalités d'échange, ce qui autorise à envisager la tenue de la majorité des instances selon les calendriers prévus, sans rupture de la vie institutionnelle de notre établissement. Ce CA a permis de mesurer l'ampleur des dispositifs mis en place et des actions réalisées en six semaines par la présidence et l'administration, avec le concours des composantes et des services.

Les élu·e·s au CA de la liste *Ensemble pour l'Université* ont souhaité faire ici la synthèse des points qui figuraient à l'ordre du jour de cette séance, de sorte que chacun·e puisse être informé·e des capacités d'action que notre établissement mobilise pendant cette crise. La séance a également donné lieu à des échanges sur les modalités de tenue des examens. Nous avons fait le choix de ne pas en rendre compte ici car elles ne relevaient pas de l'ordre du jour de ce CA mais de celui de la CFVU du 29 avril.

UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS QUI VISE À PROTÉGER, INFORMER ET AGIR DE FAÇON CONCERTÉE

Ces six semaines ont été consacrées à un travail intense de coordination pour mettre en place des dispositifs exceptionnels d'assistance, de pilotage et d'information. La Présidente en a dressé le bilan en début de séance. La constitution d'une cellule de crise et la mise en place du plan de continuité des activités (PCA) ont répondu à la priorité absolue de protéger l'ensemble de la communauté universitaire tout en menant à bien les missions essentielles établies par le PCA dans le strict respect de la santé et de la sécurité de tou·te·s.

Au-delà de ces dispositifs immédiatement requis pour faire face à la crise, des initiatives nombreuses ont vu le jour. Citons en particulier :

- les dispositifs de diffusion d'informations : en complément des communiqués de la présidence, une [adresse électronique dédiée](#) a permis de traiter 457 messages à ce jour. Le [blog d'informations](#), ouvert dès le 19 mars, couvre l'essentiel des secteurs d'activité de l'université. Chaque fiche publiée sur le blog est le résultat d'un gros travail de concertation. À ce jour, 21 897 visiteurs uniques ont été recensés pour un total de plus de 110 000 fiches consultées. Le *Bulletin d'information des personnels* (2 numéros déjà diffusés) permet de faire lien dans ce contexte d'éparpillement de notre communauté professionnelle.
- la cellule de soutien psychologique pour les personnels, réalisée à l'initiative d'enseignant·e·s-chercheur·e·s de l'UFR de psychologie, est venue compléter la plateforme d'écoute du SIMPPS destinée aux étudiant·e·s. La mise en place de cette cellule a requis une quinzaine de réunions pour caler les aspects juridiques et éthiques. Elle offre une première écoute et une orientation personnalisée vers diverses ressources pour faire face aux difficultés rencontrées dans différentes situations quotidiennes, dans le contexte du confinement puis du déconfinement progressif à venir.

Pendant toute la période, plusieurs instances se sont tenues, et en particulier, à 4 reprises, le CHSCT, dont le rôle est évidemment central dans ce contexte de crise sanitaire. Les Bureaux de l'Université, réunissant l'équipe présidentielle, dont le VP étudiant, les directeur·rice·s de composantes, d'écoles et d'instituts ainsi que des représentant·e·s de l'administration, se sont réunis régulièrement, pour assurer une circulation de l'information et travailler en concertation. Le dialogue avec les composantes pédagogiques a permis de mettre en œuvre la continuité pédagogique et de produire les documents de cadrage concernant la réorganisation des examens (soumis aux CFVU des 21 et 29 avril).



UN APRÈS 11 MAI QUI NE SIGNIFIERA PAS UN RETOUR SUR LE SITE

Le temps 4 du PCA organise l'après-confinement. En réponse aux inquiétudes qui se sont exprimées, la Présidente a rappelé que la sécurité des personnes prime sur tout le reste. Concrètement, un nombre limité de personnels seront sollicités pour les priorités de premier niveau (relevant des missions prioritaires, comme la paie ou la tenue des comités de sélection). Aucun personnel ne se verra confier la mission s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou s'il éprouve de l'anxiété à venir dans l'établissement. De même, ces actions seront menées en fonction du stock de masques et de gels hydroalcooliques dont l'établissement dispose, et qui va se renforcer au fur et à mesure que les commandes passées seront livrées.

UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX ÉTUDIANT·E·S EN DIFFICULTÉ

Le CA a unanimement entériné l'arrêté signé le 17 avril par la Présidente visant à mettre en place une aide sociale d'urgence pour les étudiant·e·s en simplifiant les procédures et en réduisant les délais habituellement requis. Cette décision permet d'accorder une aide d'urgence spécifique d'un montant forfaitaire de 200 euros, renouvelables au moins sur 3 mois, au profit des étudiant·e·s qui en feront la demande. Cette aide sera accordée sur avis de l'assistant·e social·e. L'enjeu est maintenant d'assurer la diffusion la plus large de ces informations auprès des étudiant·e·s les plus fragiles. Les élu·e·s étudiant·e·s ont accepté en séance d'aider la présidence à mener à bien cette étape.

Par ailleurs, l'université a coordonné la livraison de 293 ordinateurs financés par la Région afin de les mettre à la disposition des étudiant·e·s en situation de précarité. Elle offrira prochainement des solutions de connexion internet, notamment des cartes SIM, fournissant 50Go de connexion Internet aux étudiant·e·s qui se verraient privé·e·s de connexion.

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES CHARGÉ·E·S DE COURS

La Présidente a rappelé l'engagement pris dès le 20 mars que les services prévisionnels seraient considérés comme réalisés dans la mesure où ils s'inscrivaient dans la continuité pédagogique. Ces paiements ont été rendus possibles grâce à l'obtention de l'accord de la Direction Régionale des Finances Publiques permettant de considérer le prévisionnel comme réalisé. Le vote du CA a permis de valider à l'unanimité le paiement des services prévisionnels, assorti de la nécessité de présenter lors d'un prochain CA un état des lieux précis des dépenses engagées dans des situations particulières (heures financées sur ressources propres, formations non diplômantes).

Grâce à une forte implication de tous les acteurs concernés, saluée par le DGS par intérim, la paie du mois de mars des vacataires a pu être réalisée normalement, et même avec une augmentation de 25% du volume d'heures par rapport au mois de mars 2019. Le paiement du mois de mai est imminent, et le principe d'un versement en juin du paiement habituellement réalisé en juillet est acté.